

GAZIFERE INC.
FERMETURE DES LIVRES
ÉVOLUTION DES REVENUS DE DISTRIBUTION ET DES COÛTS DE DISTRIBUTIONS TOTAUX
SUR LA DURÉE DU MÉCANISME INCITATIF
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2011

		Fermeture 2011 <u>1</u>	Cause 2011 <u>2</u>	<u>2012 à 2015</u> (7)
1	Revenus de distribution (\$)	21 764 061	22 175 100	(1) (6)
2				
3	Coûts de distribution totaux nets de l'excédent de rendement			
4	remboursé aux clients (\$)	21 642 942	22 175 100	(2) (5)
5				
6	Volumes de ventes normalisés (m3)	166 062 160	160 178 900	(3) (5)
7				
8	Nombre moyen de clients	37 283	37 407	(4) (5)
9				
10				
11				
12	Revenus de distribution par m3 (en \$ courants)	(¢/m ³) 13,11	13,84	
13				
14	Indice d'inflation	100,00	100,00	
15				
16	Revenus de distribution par m3 (en \$ constants 2011)	(¢/m ³) 13,11	13,84	
17				
18				
19				
20	Coûts de distribution par m3 (en \$ courants)	(¢/m ³) 13,03	13,84	
21				
22	Indice d'inflation	100,00	100,00	
23				
24	Coûts de distribution par m3 (en \$ constants 2011)	(¢/m ³) 13,03	13,84	
25				
26				
27				
28	Revenus de distribution par client (en \$ courants)	(\$/client) 583,76	592,81	
29				
30	Indice d'inflation	100,00	100,00	
31				
32	Revenus de distribution par client (en \$ constants 2011)	(\$/client) 583,76	592,81	
33				
34				
35				
36	Coûts de distribution par client (en \$ courants)	(\$/client) 580,51	592,81	
37				
38	Indice d'inflation	100,00	100,00	
39				
40	Coûts de distribution par client (en \$ constants 2011)	(\$/client) 580,51	592,81	
41				
42				
43				
44	Taux d'inflation réel au 31 décembre	3,0%	2,3%	(5)

Notes: (1) Voir GI-2, document 1, page 1 de 3, ligne 2 moins ligne 9, colonne 3, révisé le 1er juin 2012, moins le remboursement de l'excédent de rendement 2009 au montant de 1 318 241\$, selon GI-2, document 1, page 2 de 3 note (1).

(2) Voir GI-2, document 1, page 1 de 3, lignes 10, 11, 12 et 17 moins ligne 3, colonne 3, révisé le 1er juin 2012 moins GI-6, document 1, page 1 de 2, ligne 40, révisé le 1er juin 2012, part de l'excédent de rendement remboursé aux clients moins le remboursement de l'excédent de rendement 2009 au montant de 1 318 241\$, selon GI-2, document 1, page 2 de 3 note (1).

(3) Voir GI-2, document 1.2, page 1 de 1, ligne 19, colonne 1.

(4) Voir GI-2, document 1.2, page 1 de 1, ligne 27, colonne 1.

(5) Selon la D-2010-147.

(6) L'écart entre les revenus de distribution réel de 2011 et le montant autorisé dans la cause tarifaire 2011 provient des variations dans les volumes de vente réels versus les volumes de vente budgétisés. Voir GI-2, document 1.2, colonne 4.

(7) Les données des années 2012 à 2015 seront inclus à ce tableau lors des fermetures des livres respectives.